

# TITRE PROFESSIONNEL (Niveau 4) AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE



## DATE DE FORMATION :

Plusieurs sessions de mars 2024 à novembre 2026

## DURÉE : (suivant positionnement)

Formation sur 2 ans  
805 h au CFA

## PUBLIC : de 18\* à 29 ans révolus\*\*

\*Age légal lié à la réglementation sur la radio protection

\*\*Dérogations aux limites d'âge prévues selon le profil du candidat

## LIEU DE FORMATION :

CFA de Meurthe-et-Moselle  
BP 50019 - 54220 MALZEVILLE  
03.83.18.12.12

## CONTACT :

Responsables de formation  
anne.bailly@educagri.fr  
delphine.louviot@educagri.fr

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Se former** au métier d'auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire.
- **Assurer** l'accueil, le secrétariat, l'aide à la gestion et à la comptabilité, le conseil et la vente argumentée de produits vétérinaires sans prescription.
- **Assurer** l'hygiène et la sécurité des locaux.
- **Assister** le praticien lors des consultations, examens et soins.
- **Assurer** une assistance pré, per et post-opératoire.

Liens à consulter :

<https://devenir-asv.com>

<https://www.apform.fr>



## MÉTIER PRÉPARÉS ET DÉBOUCHÉS

En ville, il peut participer de façon plus intensive aux soins, surtout s'il travaille dans un cabinet très spécialisé (chirurgie de pointe).

À la campagne, son rôle sera plus administratif : pendant que le vétérinaire fait sa tournée, il assure la permanence téléphonique, répartit les urgences...

## POURSUITE D'ÉTUDES

Diplôme visant une insertion professionnelle directe. Ce diplôme est la seule qualification reconnue par la branche vétérinaire et inscrit au RNCP.

## PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir effectué un stage de 2 semaines au minimum dans une clinique vétérinaire aux cours des deux dernières années (soit 70h minimum). Le stage de 3<sup>ème</sup> n'est pas valable.
- Avoir obtenu un titre ou un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires).

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Effectuer une PMSMP de 2 semaines en clinique vétérinaire.
- Déposer votre candidature, rendez-vous sur : <https://apform.fr/jeunes-candidat-asv-gipsa>
- Réaliser les tests de raisonnement + l'entretien de motivation. Des tests de niveau seront effectués une fois inscrit-e-s avant l'entrée en formation.
- Signer un contrat d'apprentissage de 2 ans avec un cabinet, une clinique, ou un centre hospitalier dont le chef d'entreprise est un vétérinaire (installé en France).

## ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Notre référent Handicap à votre disposition au 03.83.18.12.08.

## ADAPTATION DE LA FORMATION

- Prise en compte des pré acquis pour adapter le parcours de formation et prise en compte du handicap par notre référent.

## MODALITÉS D'ALTERNANCE

- 1 semaine au CFA et 3 semaines en entreprise.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Accueil de la clientèle.
- Argumentation sur les mesures et les produits adaptés au besoin de l'animal et du client.
- Réalisation du secrétariat courant.
- Suivi des activités.
- Application des procédures d'hygiène.
- Gestion du risque contaminant.
- Préparation du matériel et de l'animal.
- Aide à la chirurgie, aux soins et aux examens.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation dispensée en présentiel et en E-learning (35 h).
- Séances de travaux pratiques avec utilisation du matériel présent au sein de notre plateau technique.
- Utilisation des ressources numériques.
- Séances de mises en situation d'accueil, de vente, d'urgences....

## MODALITÉS DE VALIDATION

Pour obtenir la certification ASV, le candidat doit valider les 4 capacités constitutives du titre :

- C1 : CONSEILLER LA CLIENTÈLE
- C2 : RÉALISER LA GESTION ADMINISTRATIVE
- C3 : ASSURER L'HYGIÈNE
- C4 : ASSISTER LE VÉTÉRINAIRE

Chacune des 4 capacités est évaluée par une épreuve certificative distincte (soit 4 épreuves). Ces épreuves visent à évaluer les capacités des candidats par l'explicitation de situations professionnelles significatives vécues. La validation du titre est faite par un jury national.

## RÉMUNÉRATION

- L'apprenti(e) est rémunéré(e) par la clinique vétérinaire qui l'emploie, et les frais de formation sont pris en charge.
- Selon la réglementation en vigueur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (apprentissage)

## COÛT DE LA FORMATION

- Prise en charge par l'OPCO.

## BILAN DE LA SESSION

Taux de réussite	84,4 %
Taux d'insertion en fin de formation	74,4 %
Taux de rupture	11,8 %
Taux de satisfaction apprenant	89,3 %

## Indicateurs de résultats :

[www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)

<https://apform.fr/espace-candidats/apropos/>